Parie Christine CHASTANIGE 6 rue Ventadour 19270 DONZENAC []: 06/84/16/84/73

A Donzenac, le 28/02/2023

Objet: demande alienation d'une partie des chemin public.

Monsieur le Maire,

Par la présente, je vous demande de bien vouloir entamer une procedure pour l'alienation d'une partie de la voie publique, puis borde les parcelles AS 318, AS 314, AS 313, au 6 rue Ventadour, commo indiqué sur le planci-joint. Je possède en plus la parcelle AS 311.

La voie publique dessert actuellement uniquement mon scerage.

J'ai olii à mon arrivée le 14 févrie 2023, dans cette habitation "6 rue Ventadour" entretenir ce chemin, et au fur et à mesure pour pouvoir accéder auxe portes du garage, enlever toutes les brisures d'ardoises saillantes et la régétation, m'empêchant d'ouvrir les portes et o avancer

1/4

mon véhicule plus près, au rispen de perforer mes procus.

A ce jour, je me peuse encore rentrer mon véhicule (2008 guse, immatrieules: DR 114 XS) dans mon garage, du ause encombrants laisses par les anciens propriétaires (Consors BORDAS). y'ai à ma charge ma mère qui a une carte d'invalidité (copie ci-jointe), et qui sont d'un mois et demi d'hospitalisation pour un gros publème circulatione à une jambe. Na more est sortié le 23/12/2022 du centre de réadaptation du Chandon à Tulle. Elle a encore des séquelles et des shifficultés d'équilibre, à pour la marche, ce pui provoque de fréquentes chuttes, avec des fractures à répétitions.

Avant d'acquerir et de signer le compromis pour le maire "6 rue Ventadour", je me suis rendue dans votre maire, et vous ai reneontré, pour que vous m'informiez et définissiez devant moi les limites du domaine public et du domaine privé.

Une enquête publique avoit été entemmée, et selon l'agence immobilière, une personne de la Mairie avait avancé l'ideé, que la possibilité de déturer était envisageable après l'accès au jardin de ma voisine (ancien jardin de la maison que j'ai acquis) PS = Domnaga! Je voudrais également pouvoir cloturer sur les limites de ma parcelle AS 3M / tentes sevoitudes étant abolies (cf: acte notarie ci-joint). Na demande consiste à pauvoir envisager d' installer un portait roubent se rebattant sur mon côte, pour permettre à la fois, la sécurite de ma mère, de mes animaux, de me permettre l'accès à mon garage, et définir l'ensemble de ma propriété privée (pour rappel = toutes sentuces étant abolies.

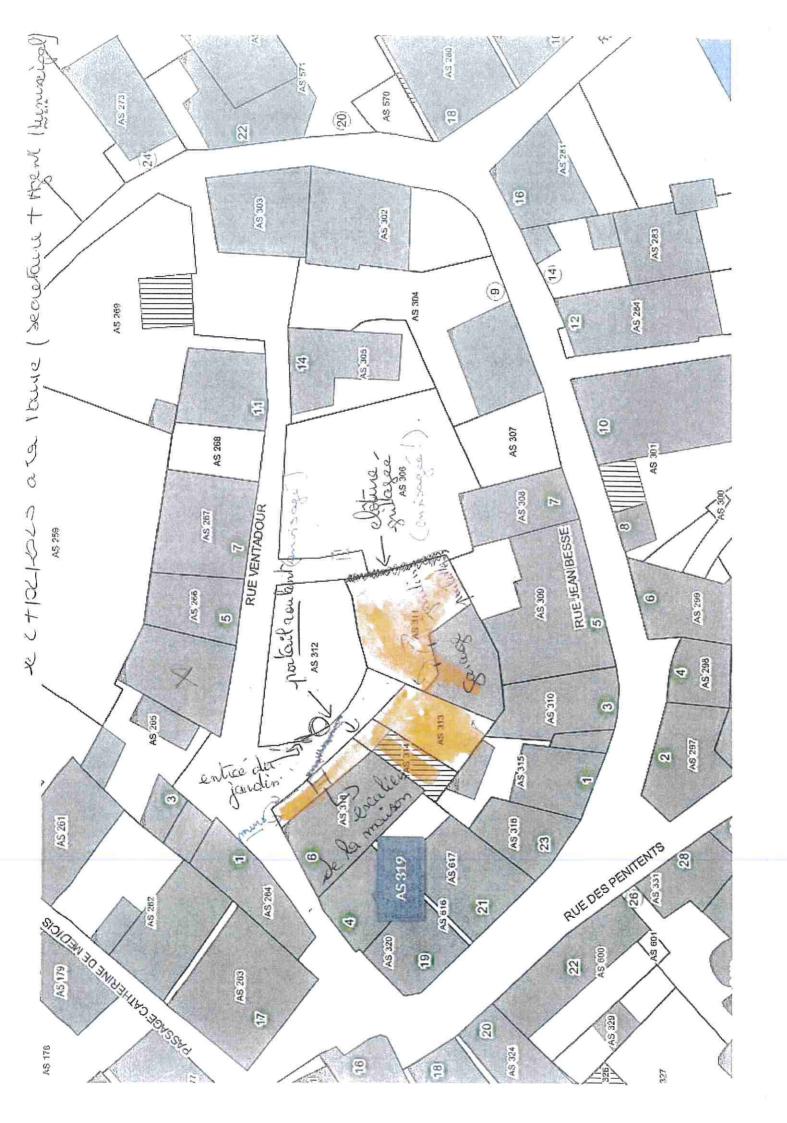
Sachez, de plus, pour information, que je souhaite rélabiliter le poulailler escestant (c 6 poules); ainsi que le jardin, que mous souhaitons faire en " jardin et poulailler PARTAGÉS" avec deuxe de mes voisines de la rue du Château, 3/4

sur la parcelle A3 3M.

En esperant trouver une issue favorable
pour mon confort, au vue de ma situation
parsonnelle, veuillez agreer, Honsieur le Maire,
l'expression de ma haute considération.

Charleng

PJ:3 - une espie carte d'invalidité de ma meie. 4/4



« Résident » au sens de la réglementation fiscale.

7 - Madame Laurence BORDAS, Employée de commerce, demeurant à BAZAS (33430), Appartement 1203 16 Cours du Général de Gaulle,

Née à BRIVE LA GAILLARDE (19100), le 9 janvier 1970.

Célibataire.

Non soumise à un pacs ou partenariat,

De nationalité française.

« Résidente » au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommés le « VENDEUR ».

Agissant solidairement entre eux.

ACQUEREUR

Madame Marie-Christine CHASTANG, secrétaire, demeurant à SAINT MEXANT (19330), 383, route de Mouly,

Née à BRIVE LA GAILLARDE (19100), le 15 février 1973.

Célibataire.

Non soumise à un pacs ou partenariat,

De nationalité française.

« Résidente » au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommée l' « ACQUEREUR ».

PRESENCE - REPRESENTATION

- Monsieur Alain BORDAS, non présent, est ici représenté par son frère, Monsieur Gérard BORDAS, en vertu de la procuration qui lui a été donnée suivant acte sous signature privée en date du 24 août 2022 à DONZENAC, dont la copie est ci-annexée.
 - Monsieur Gérard BORDAS est ici présent.
- Madame Martine BORDAS, non présente, est ici représentée par Monsieur Gérard BORDAS, son frère, en vertu de la procuration qui lui a été donnée suivant acte sous signature privée en date du 22 août 2022 à SAINT PANTALEON DE LARCHE, dont la copie est ci-annexée.
 - Monsieur Daniel BORDAS est ici présent.
- Madame Régine BORDAS, non présente, est ici représentée par son frère, Monsieur Gérard BORDAS, en vertu de la procuration qui lui a été donnée suivant acte sous signature privée en date du 25 août 2022 à SAINT ROBERT, dont la copie est ci-annexée.
- Monsieur Régis BORDAS, non présent, est ici représenté par son frère, Monsieur Gérard BORDAS, en vertu de la procuration qui lui a été donnée suivant acte sous signature privée en date du 31 août 2022 à DONZENAC, dont la copie est ci-annexée.
- Madame Laurence BORDAS, non présente, est ici représentée par son frère Monsieur Gérard BORDAS, en vertu de la procuration qui lui a été donnée suivant acte sous signature privée en date du 30 août 2022 à BAZAS, dont la copie est ciannexée.
 - Madame Marie-Christine CHASTANG est ici présente.

CECI EXPOSE, il est passé à la VENTE, objet des présentes :

0. 7 500	CA 5	200	1
VF			

ils se trouvent, sans pouvoir élever aucune réclamation, demander aucune garantie diminution du prix, ni exercer aucun recours ni répétition quelconque contre le VENDEUR, notamment en raison de mauvais fonctionnement, de mauvais état, défaut d'entretien ou de vétusté.

SERVITUDES

L'ACQUEREUR supportera les servitudes passives, conventionnelles ou légales, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever le BIEN, sauf à s'en défendre et profiter de celles actives s'il en existe, le tout à ses risques et périls et sans recours contre le VENDEUR.

A cet égard le VENDEUR déclare qu'il n'a personnellement créé aucune servitude et qu'à sa connaissance il n'en existe aucune à l'exception :

- de celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux ou de la loi ;

- et de celles ci-après relatées :

Il est ici précisé que la parcelle AS 311 vendue supporte les servitudes suivantes :

- Suivant acte reçu par Maître Jacques CHICOU, notaire à DONZENAC (Corrèze), les 8 juin 1968 et 15 février 1971, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de BRIVE, le 9 avril 1971, volume 3248, numéro 41

Il a été créé la servitude ci-après littéralement rapportée :

« Dans la partie de cour réservée, Madame DEVOS en cas de construction pourra faire toutes ouvertures sans observer de distance légale. Monsieur BAUSSONNIE ou ses ayants droits pourront faire ouvrir une porte à l'angle du jardin de Monsieur BUGE pour le passage du puits et avoir accès à la rue Ventadour. [...]

Monsieur BAUSSONNIE s'engage à ne pas faire édifier de construction sur la partie de cour à lui vendue. »

LE VENDEUR déclare que les personnes citées ei-dessus ne sont plus propriétaires de parcelles aux alentours de la parcelle AS 311 et que depuis que Monsieur et Madame BORDAS Pierre étaient propriétaires de la parcelle AS 311 personne n'a fait de revendication à ce sujet.

Précision étant ici faite que cette servitude n'avait pas été relatée dans leur titre de propriété lors de leur acquisition. le 22 mars 1983 et qu'il y a donc lieu de considérer qu'il s'agissait de servitudes personnelles.

Cf: Die abstitute.

Cf: Die abstitute.

Lu avec Ne Save

Le VENDEUR en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous celles suivantes, vend à l'ACQUEREUR, qui accepte, les biens ci-après désignés.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Sur la commune de DONZENAC (19270), 6, rue Ventadour.

Une maison d'habitation construite en pierre, couverte en ardoise comprenant cave voutée, entrée, cuisine, chambre, salle de bains, WC.

A l'étage, deux chambres, grenier.

Hangar attenant.

Terrain attenant.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
AS	311	La Ville	Sol	0	01	65
AS	313	La Ville	Sol	0	00	54
AS	314	La Ville	Sol	0	00	35
AS	318	6 Rue Ventadour	Sol	0	01	20
Contenance	e Totale :			Oha	03a 7	4ca

Tel que cet immeuble existe, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

Précision étant ici faite qu'à la lecture du plan cadastral annexé aux présentes que les parcelles AS 318 et 319 sont mitoyennes.

Il est ici précisé que le bien objet de la vente possède 4 fenêtres en PVC blanc.

Ci-après dénommé le « BIEN ».

coaste.

tanto



Calia carte autorta son titulaira à banáficier das feulitis da stationement offartes par l'Etal mambre dans lequel II as trouves.

En cas d'utilisation, la carte àut apposibe an aujeance à l'intérisur et contre le para-bite du vibitode utilise pour le transport de la personne handicapée, de tolle manière que la cibit recte son clairement visible aux fina de contrâle.



E86000A6004F